



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La protection du
patrimoine culturel
subaquatique

- 1 -

7 STAB

UCH/16/7.STAB/1
16 janvier 2016
Original anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

SEPTIÈME RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

10 mai 2016

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle VI, bâtiment Fontenoy
10 heures – 18 heures

Point 1 de l'ordre du jour provisoire :

Élection du Bureau

Le présent document contient des informations relatives à l'élection du Bureau de la septième réunion du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB).

Action requise : paragraphe 2.

1. Conformément à l'article 3 (b) de ses Statuts, le Conseil consultatif scientifique et technique élit son/sa Président(e) et un ou plusieurs Vice-Président(s), ainsi qu'un Rapporteur.
2. Le Conseil consultatif pourrait donc souhaiter adopter la résolution ci-après :

PROJET DE RÉOLUTION 1/STAB 7

3. Le Conseil consultatif scientifique et technique auprès de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,
 1. Élit*** (nom/État partie) Président(e) de sa septième réunion ;
 2. Élit*** (nom/État partie) [et *** (nom/État partie)] Vice-Président(s) de sa septième réunion ;
 3. Élit*** (nom/État partie) Rapporteur de sa septième réunion.